

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0779 du 17/04/2023

Arrêté du 11 avril 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 01/05/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant détachement d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment son article 14 4° a) et 15 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu la demande de la Cour des comptes en date du 7 avril 2023 ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :**Article premier**M. Frédéric BAIL, administrateur des Finances publiques, 5^{ème} échelon, responsable de pôle à la Direction départementale des Finances publiques de la Vendée, est placé en service détaché dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026 inclus.**Article 2**L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.**Article 3**

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 AVRIL 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756